



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal stipule qu'avant le début de chaque année civile, le conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront selon l'horaire suivant :

Samedi, 15 janvier	14 h
Samedi, 12 février	14 h
Samedi, 12 mars	14 h
Samedi, 9 avril	14 h
Samedi, 7 mai	11 h
Samedi, 11 juin	11 h
Samedi, 16 juillet	11 h
Samedi, 6 août	11 h
Samedi, 10 septembre	11 h
Samedi, 9 octobre	11 h
Samedi, 12 novembre	11 h
Samedi, 17 décembre	11 h

QUE la séance extraordinaire du conseil prévue pour l'adoption du budget annuel 2023 se tiendra le 17 décembre 2022.

QU'UN avis public de contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément au Code municipal.

Donné à Mont-Tremblant,
ce 18 décembre 2021.



Stephanie Carrière
Directrice générale et Secrétaire-trésorière